# ADOPTION DU RÈGLEMENT VGR-714 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2022 au montant de 6 626 900 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de décréter le taux de taxe foncière générale et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2022;

**ATTENDU** qu'avis de motion de ce règlement fut régulièrement donné à la séance extraordinaire du 20 janvier 2022;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut régulièrement déposé à la séance extraordinaire du 20 janvier 2022;

**ATTENDU** que tous les conseillers ont reçu une copie du présent projet de règlement avant la tenue de la séance :

## **POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par Léopold Briand et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE: Le règlement VGR-714 ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2022 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

QUE: Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante;

#### **ARTICLE 1 RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS**

Taxes générales sur la valeur foncière 2022 :

Taux de base	0.94/100\$
6 logements et plus	0.94/100\$
Non résidentiel	
Industriel	1.64/100\$
Agricole	0.94/100\$
Forestier	
Terrains vagues	0.94/100\$
Conformément au rôle d'évaluation en vigueur.	

#### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal fixe les taux de taxes et les coûts unitaires des services municipaux pour l'année 2022 comme suit :

## A) TAUX DE TAXES

Participation aux travaux de la rout	te 132
dans le secteur de Petit-Pabos	0.0177/100\$
Assainissement des eaux	0.1580/100\$

Participation aux travaux de la route 132	
dans le secteur de Petit-Pabos - Ferme	0.0177/100\$
Assainissement des eaux — Ferme	0.1580/100\$
Aréna, Enrochement rue du Bord-de-l'Eau,	
Appareils respiratoires	0,0573/100\$
Règlement d'emprunt parapluie	
-9	
Pour ceux bénéficiant de l'égout sanitaire, il faut a	outer à ces taux un
montant de 28,00 \$ par unité, comme	
remboursement des travaux exécutés sur la rue	, ,
Grande Allée Est.	de la source et la
Logement unifamilial (vacant ou non)	1.0 unité
Terrain vacant	
Tous les commerces	
Commerce attenant à une résidence	
B) TAUX FIXES SECTEUR DE PETIT-PABOS — (RÈGLEMENT	· V-541/04)
Lorsque l'immeuble n'est desservi que par un serv	vice. l'unité de base
est multipliée par un facteur égal à 0.5	rice, rainte de base
· · · · · ·	14 1 - 1 - 272 d
Pour l'année 2022 la valeur attribuée à chaque uni	
Chaque logement	
Terrain vacant	0.5 unité
Chalet	
Immeuble avec commerce inclus	1.25 unité
Entrepôt	1.0 unité
Location d'auto	1.5 unité
Atelier mécanique	1.5 unité
Centre distribution d'essence	1.5 unité
Autre commerce	1.5 unité
c) Taux fixes Rue de la Source (Travaux 2009)	
Pour l'année 2022, la valeur attribuée à chaque un	
Chaque logement	
Terrain vacant	0.5 unité
D) TARIF DE COMPENSATION DES SERVICES D'AQUEDUC	
Pour l'année 2022, la valeur attribuée à chaque uni	ité est de 278 \$
Chaque logement	
Clubs sociaux	
Commerce attaché d'une résidence	
Maison de chambres (par chambre louée)	
Épicerie	
Dépanneur	
Autres commerces	
Garage avec mécanique et débosselage	
Édifice à bureaux, espace à bureau–1 à 5 bureaux (	
Édifice à bureaux, espace à bureau–6 bureaux et p	
Hôtel avec bar	
Unité de motels (par unité)	0.2

Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse	
Restaurant	
Ferme	
Hôtel avec résidence faisant location de chambres	
de boisson (par chambre louée)	
Institution bancaire	
Bureau de poste	
Salon de coiffure	
Fabrique	
Merinov.	
Industrie sans compteur	
Lave-autos	
Supermarché	
Îlot	0.48 \$/m³
Les tarifs suivants s'appliquent également pour l'u de services :	utilisation des îlots
a) charge annuelle :	400 \$ par îlot
b) charge mensuelle durant l'utilisation :	•
Usine avec compteur :	
a)charge annuelle de base :	15 600 \$
b) charge pour consommation supérieure à 32 500	
Pour l'année 2022, la valeur attribuée à chaque unit	
Pour l'année 2022, la valeur attribuée à chaque unit Chaque logement	1.0 unité
Chaque logement	1.0 unité 1.0 unité
Chaque logementClubs sociaux	1.0 unité 1.0 unité 0,5 unité
Chaque logement Clubs sociaux Terrain vacant Commerce attaché d'une résidence	1.0 unité 1.0 unité 0,5 unité 0.4 unité
Chaque logement	1.0 unité 1.0 unité 0,5 unité 0.4 unité 0.2 unité
Chaque logement Clubs sociaux Terrain vacant Commerce attaché d'une résidence Maison de chambres (par chambre louée) Épicerie	1.0 unité 0,5 unité 0,5 unité 0.4 unité 0.2 unité 1.6 unité
Chaque logement	1.0 unité 0,5 unité 0,5 unité 0.4 unité 0.2 unité 1.1 unité
Chaque logement Clubs sociaux Terrain vacant Commerce attaché d'une résidence Maison de chambres (par chambre louée) Épicerie Dépanneur Autre magasin	1.0 unité 0,5 unité 0,5 unité 0.4 unité 0.2 unité 1.6 unité 1.1 unité
Chaque logement Clubs sociaux Terrain vacant Commerce attaché d'une résidence Maison de chambres (par chambre louée) Épicerie Dépanneur Autre magasin Garage avec mécanique et débosselage	
Chaque logement  Clubs sociaux  Terrain vacant  Commerce attaché d'une résidence  Maison de chambres (par chambre louée)  Épicerie  Dépanneur  Autre magasin  Garage avec mécanique et débosselage  Édifice à bureaux, espace à bureau–1 à 5 bureaux (par chambre louée)	1.0 unité0,5 unité0,5 unité0,4 unité0,2 unité1,6 unité1,1 unité1,4 unité 2.6 unités par unité). 0.6 unité
Chaque logement	
Chaque logement	
Chaque logement	
Chaque logement  Clubs sociaux  Terrain vacant  Commerce attaché d'une résidence  Maison de chambres (par chambre louée)  Épicerie  Dépanneur  Autre magasin  Garage avec mécanique et débosselage  Édifice à bureaux, espace à bureau—1 à 5 bureaux (predicte à bureaux, espace à bureau—6 bureaux et plus Hôtel avec bar  Unité de motels (par unité)  Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse	
Chaque logement  Clubs sociaux  Terrain vacant  Commerce attaché d'une résidence  Maison de chambres (par chambre louée)  Épicerie  Dépanneur  Autre magasin  Garage avec mécanique et débosselage  Édifice à bureaux, espace à bureau–1 à 5 bureaux (problement problement)  Hôtel avec bar  Unité de motels (par unité)  Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse  Restaurant	
Chaque logement Clubs sociaux Terrain vacant Commerce attaché d'une résidence Maison de chambres (par chambre louée) Épicerie Dépanneur Autre magasin Garage avec mécanique et débosselage Édifice à bureaux, espace à bureau–1 à 5 bureaux (pédifice à bureaux, espace à bureau–6 bureaux et pludité de motels (par unité) Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse Restaurant Ferme	1.0 unité
Chaque logement	
Chaque logement  Clubs sociaux  Terrain vacant  Commerce attaché d'une résidence  Maison de chambres (par chambre louée)  Épicerie  Dépanneur  Autre magasin  Garage avec mécanique et débosselage  Édifice à bureaux, espace à bureau–1 à 5 bureaux (  Édifice à bureaux, espace à bureau–6 bureaux et ple  Hôtel avec bar  Unité de motels (par unité)  Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse  Restaurant  Ferme  Hôtel avec résidence faisant location de chambres ede boisson (par chambre louée)	
Chaque logement  Clubs sociaux  Terrain vacant  Commerce attaché d'une résidence  Maison de chambres (par chambre louée)  Épicerie  Dépanneur  Autre magasin  Garage avec mécanique et débosselage  Édifice à bureaux, espace à bureau–1 à 5 bureaux (  Édifice à bureaux, espace à bureau–6 bureaux et plu  Hôtel avec bar  Unité de motels (par unité)  Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse  Restaurant  Ferme  Hôtel avec résidence faisant location de chambres de boisson (par chambre louée)  Institution bancaire	
Chaque logement	
Chaque logement	
Chaque logement Clubs sociaux	
Chaque logement	1.0 unité
Chaque logement Clubs sociaux	

# F) TARIF DE COMPENSATION - NOUVEAUX USAGERS ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL – PARTIE NORD DE LA RUE DU PARC

Pour l'année 2022, la valeur attribuée à chaque unité est c	de 450 \$.
Chaque logement	1.0 unité
Terrain vacant	0,5 unité
Commerce attaché d'une résidence	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée)	0.2 unité
Garage avec mécanique et débosselage	2.6 unités
Salon de coiffure	1.1 unité

# G) GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour l'année 2022, la valeur attribuée à chaque unité (ou logement) est de:

RÉSIDENTIEL : 1 à 4 logements	285 \$ par unité
5 logements et plus	-
INDUSTRIE, COMMERCE, INSTITUTION (ICI):	300 \$ par unité

Nom du Commerce	<u>Unité</u>	Nom du Commerce	<u>Unité</u>
9057-3759 Qué. Inc.	6	Clinique d'esthétique Enjolie	0,5
Administration portuaire de G-		Clinique médicale de La Grande-	-,-
Rivière	32	Allée	4
Alexina Épicerie Fine inc.	3	Club de l'Âge d'or Amitié	1
Annette Lambert coiffure	0,5	Club Sentiers Rocher-Percé	1
Aréna de Grande-Rivière	19	Cogeco	2
Atelier Will Nicolas	4	Coiffure Brillantine	0,5
Ateliers Actibec	11	Coiffure Caroline	0,5
Autobus Couture & Cahill	5	Coiffure Complicité	0,5
Banque Nationale	1	Coiffure La mèche en fête	0,5
Beaudin Gestion de capitaux inc.	1	Comptabilité LD	1
Bernard Électronique enr.	0,5	Comptabilité Sweeney	1
Bijouterie Brigitte	1	Construction MD Déneigement	1
Bijouterie Dubé	1	Construction N&R Duguay	2
Boutique Ariane Turbide	1	Crustacés de Gaspé	4
Boutique Distinction	1	Dépanneur 132	4
Boutique Pro-nature	2	Dépanneur Ca-ro-lyn inc.	4
Boutique Synergie	1	Dépanneur Marie-Soleil	
Café Chèvres dansantes	1	Petro-Canada	4
Cafétéria É.P.A.Q.	5	Distribution J.M. Bernatchez	2
Caisse Populaire Desjardins	2	Dixie Lee	15
Camping de l'aéroport	6	École Bon Pasteur	6
Camping de la Grave	3	École secondaire du littoral	17
Camping Lina	2	Entreprise Hector Lebreux inc.	1
Casse-croûte Chez Lise	2	Dépanneur 132	4
Centre adultes La Ramille	6	Dépanneur Ca-ro-lyn inc.	4
Centre de la Petite enfance	8	Dépanneur Marie-Soleil Petro-	
Centre de tri	35	Canada	4
Centre équestre Trépanier (Cav. du		Distribution J.M. Bernatchez	2
Rocher)	6	Dixie Lee	15
Centre spécialisé des Pêches	13	École Bon Pasteur	6
Cercle des fermières de Grande-		École secondaire du littoral	17
Rivière	1	Entreprise Hector Lebreux inc.	1
CF Décoration	1	Esthétique Andréa Nicolas	0,5
Ciné-Parc	1	Étude Jean Couture	1
Clinique dentaire Danielle Whittom	1	Excellence Sports	1
Clinique dentaire Dr. Vinh	1	Ferblanterie gaspésienne – Bureau	3

Nom du Commerce	<u>Unité</u>	Nom du Commerce	Unité
Ferblanterie gaspésienne – Entrepôt	: 1	Reina Lelievre (couture)	0,5
Fermes de toit Jomar	0.5	Résidence de la Rive	3
FIPEC	5	Restaurant Comptoir chinois	4
Forestières des Trois Couronnes Inc.	. 0	Josée Méthot, avocate	1
Fourrures Yves Mousette enr.	0,5	La Nuit Blanche	1
Garage André Dubé	3	L'Escapade Maison des Jeunes de	
Garage François Chiasson	1	G-R. inc.	1
Garage Gaston Normandeau enr.	1	Location JRL	2
Garage Ghislain Méthot	2	Lys Santé inc.	1
Garage municipal et 2 casernes	2	Mauger Ford	10
Gestion Mauger (Pêche et Océan)	1	Mercier et Frères	8
Gîte à Millie	2	Mérinov	2
Gite Mario Moreau	1	Restaurant Coq d'Or	10
Go-Kart	1	Restaurant Le Vorace	5
Grande-Rivière Broderie Design	1	Rock Guillot construction	1
Groupe Radisson	0,5	Salle multifonctionnelle	1
Haltes routières	3	Salon de coiffure Francine	0,5
Hôtel de ville	6	Salon de coiffure La Coupe des	
HT réfrigération	1	Sportifs	0,5
Hydro Québec	1	Salon de coiffure Linda Hogan	0,5
IGA	69	Salon esthétique électrolyse La	
Investissement B.G.M. inc.	3	Jouvence	0,5
Jean Coutu	4	Salon esthétique et électrolyse	
JL. Video	1	Rayon de Soleil	0,5
Mini Entrepôt G-Rivière	2	Salon funéraire Edgar Lebreux	0,5
Miraco	2	Salon Koifur Clôd	0,5
Moreau, Laurent, ébénisterie	1	Service de cafétéria Dunn Enr.	3
Motel du Rivage	4	Société de gestion de la Grande-	
OAA Espoir Câlin	3	Rivière / Zec	1
Pêcheries Rudy	1	Société Immobilière (Voirie)	5
Pêches et Océans Canada	2	Soudure Le Rocher inc.	1
Peinture Bergo Nettoyage	1	Soudure Will Nicolas	1
Peinture Bergo	0,5	SQDC	2
Pièces d'auto JLM inc.	8	Station service Bélanger Couture	
Pièces d'Auto JLR inc.	3	Inc.	1
Pièces d'auto Nicolas	2	Synergie Gaspésie inc (entrepr.	
Pièces d'auto Noël Beaudry	1	construction)	1
Poisson Salé Gaspésien	8	Télévision communautaire de	
Postes Canada (Village)	3	Grande-Rivière	1
Postes Canada (rue de la Rivière)	1	Telus	1
Quincaillerie J.G Méthot	2	Tricolaine	0,5
		Ville de Grande-Rivière	6

#### **ARTICLE 3**

#### **BÂTIMENT INTERGÉNÉRATIONNEL**

Tout immeuble possédant un logement intergénérationnel bénéficie d'un crédit des taxes facturées à l'unité pour ce logement intergénérationnel.

### **DÉFINITION D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL**

Logement répondant aux deux caractéristiques suivantes :

- a) L'occupant du logement intergénérationnel doit être le père, la mère, le beaupère, la belle-mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du propriétaire;
- b) Au moins un des occupants ou propriétaires doit être âgé d'au moins soixantecinq (65) ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Le crédit de taxes mentionné au paragraphe premier continue de s'appliquer tant et aussi longtemps que le logement est occupé par une des personnes répondant aux caractéristiques mentionnées aux paragraphes a) et b).

#### **ARTICLE 4**

Les taxes foncières générales et les tarifs doivent être payés en un versement unique.

Toutefois, lorsque les taxes foncières générales et les tarifs totalisent une somme égale ou supérieure à trois cent dollars (300\$), le débiteur peut, à son choix, payer son compte en un versement unique ou en six (6) versements égaux.

Si le débiteur choisit de payer en six versements égaux, ils seront ainsi effectués :

- 1<sup>er</sup> versement: au plus tard le trentième jour (30<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 2<sup>e</sup> versement: le soixante-quinzième jour (75<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 3<sup>e</sup> versement: le cent vingtième jour (120<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 4<sup>e</sup> versement: le cent soixante-cinquième jour (165<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 5<sup>e</sup> versement: le deux cent dixième jour (210<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte.
- 6<sup>e</sup> versement: le deux cent cinquante-cinquième jour (255<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

#### **ARTICLE 5**

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quatorze pour cent (14%) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AUX MINUTES DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS, à Grande-Rivière, ce 28 jour du mois de janvier 2022 Marilyn Morin, Greffière RÈGLEMENT VGR-714 RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 Réf.Rés. # 030.01-22 Avis de motion 20 janvier 2022 Dépôt du projet de règlement 20 janvier 2022 21 janvier 2022 Avis public de publication du projet de règlement....... Prés. du projet de règl. site Web et bureau de la municipalité 21 janvier 2022

#### ৵৵৽ ৵৽ CERTIFICAT DE PUBLICATION

24 janvier 2022

28 janvier 2022

28 janvier 2022

Je soussignée, Marilyn Morin, greffière de la Ville de Grande-Rivière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'adoption du Règlement numéro VGR-714 en en affichant une copie au bureau de la municipalité et en le diffusant sur le site Internet de la Ville de Grande-Rivière le 28<sup>e</sup> jour de janvier 2022, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce  $28^{i\grave{e}me}$  jour de janvier 2022.

Marilyn Morin, Greffière

Adoption

Publication

Entrée en vigueur